



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 07 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à Frédéric MAUGIRON

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° D_13_07032023

13. Convention de conseils et d'assistance, année 2023-2024, avec le Cabinet FESSLER, JORQUERA et ASSOCIES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conventions d'assistance établies depuis 2021 avec la SCP FESSLER JORQUERA et ASSOCIES afin de bénéficier de conseils précieux et d'accompagnement face à l'ensemble des matières relevant du champ d'application des compétences de la commune. Il propose de renouveler cette convention dans les mêmes termes pour une nouvelle année.

Il rappelle que les procédures juridictionnelles sont exclues de la convention.

Les honoraires forfaitaires pour l'année sont de 3600 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide la convention de conseils et d'assistance avec la SCP FESSLER JORQUERA et ASSOCIES pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2023 et pour la somme de 3600 € TTC,

Autorise le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

Le Maire,
Emile BUCH



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 09 mars 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*

